

---

**La tempête Joachim : mobilisation des mutuelles du GEMA  
pour simplifier les démarches de leurs assurés**

---

*La tempête Joachim balaye la France depuis hier soir causant de nombreux dégâts. Très mobilisées sur le terrain, les mutuelles d'assurance du GEMA ont unanimement et immédiatement pris des mesures pour simplifier les démarches administratives de leurs sociétaires sinistrés.*

*Par ailleurs, les coordinateurs départementaux désignés par l'ensemble des mutuelles du GEMA sont sur place et se tiennent à la disposition des cellules de crise des préfectures.*

**Simplification des démarches**

- les assureurs mutualistes s'engagent à informer au mieux les sinistrés grâce à leur présence sur le terrain et aux accueils téléphoniques renforcés.
- les déclarations de sinistres peuvent être faites par tout moyen : téléphone, lettre simple, visite...
- les délais de déclaration sont étendus jusqu'au 29 février 2012.
- aucune attestation de vitesse du vent n'est demandée aux sociétaires : les mutuelles se chargent d'obtenir les documents nécessaires directement auprès de Météo France.

**Pour mémoire : garantie tempête / garantie catastrophe naturelle**

Rappelons que les tempêtes et autres effets du vent ne relèvent pas du régime des catastrophes naturelles. Leurs conséquences sont obligatoirement couvertes par les contrats dommages aux biens et sont donc prises en charge au titre de cette garantie.

En revanche, pour les dégâts liés aux inondations, il faut un arrêté interministériel pour déclencher la prise en charge des dégâts matériels par les assureurs au titre des catastrophes naturelles.

*Les mutuelles du GEMA se tiennent à disposition de leurs sociétaires pour, au cas par cas, faire le point sur le contenu exact des garanties.*

**En savoir plus : [www.gema.fr](http://www.gema.fr)**

Syndicat professionnel, le GEMA représente les groupes et mutuelles suivants qui assurent collectivement plus d'une voiture de particuliers sur deux et deux habitations de particuliers sur trois :

groupe AGPM Assurances, Altima Assurances, AMDM, AMF Mutuelle, BPCE Assurances, Ethias AAM Droit commun, groupe GMF, groupe IMA, groupe Maaf, groupe Macif, groupe MAE, groupe Maif, MAPA-Mutuelle d'assurance, groupe Matmut, MFA, MISPM, Monceau Assurances, Natixis Assurances, Smacl Assurances, le Sou médical, Usu.

**Contact presse**  
Nathalie Irisson  
01 53 04 16 21  
[nathalie.irisson@gema.fr](mailto:nathalie.irisson@gema.fr)